

Un sérum salubre contre la diphtérie

Dominique HARDY

" PIÈCE DU MOIS " DU 19 OCTOBRE 2013 (Réunion publique)

À la fin du XIXe siècle, la diphtérie est la principale cause de mortalité infantile. Des travaux de différents chercheurs permettent à Émile Roux et ses collaborateurs en 1894 de mettre au point un traitement curatif : le sérum anti diphtérique. Il est produit par l'Institut Pasteur mais devant la demande importante de pouvoir bénéficier de ce produit, la plupart des grandes villes lancent des souscriptions afin de créer des annexes de l'Institut Pasteur. Certains conseils généraux prirent l'initiative de subventionner l'envoi de sérum dans les chefs-lieux de canton ou dans les communes de leur circonscription.

La Poste apporte un complément d'informations pour l'envoi de ce liquide d'un type particulier, le sérum antidiphtérique. Le bulletin mensuel des Postes n° 14 de décembre 1894, instruction n° 453, précise :

BULL. MENS. N° 14.

269

A cette occasion, je crois devoir appeler l'attention des agents sur les envois de «sérum antidiphtérique» effectués, à titre d'échantillons, soit par des personnes attachées à l'Institut Pasteur, soit par toutes autres personnes.

Cette substance, absolument inoffensive, peut légalement circuler par la poste, dans les conditions prescrites par les 2° et 3° alinéas de l'article 26 de l'arrêté ministériel du 25 novembre 1893, pour l'expédition des liquides, huiles et corps gras facilement liquéfiables.

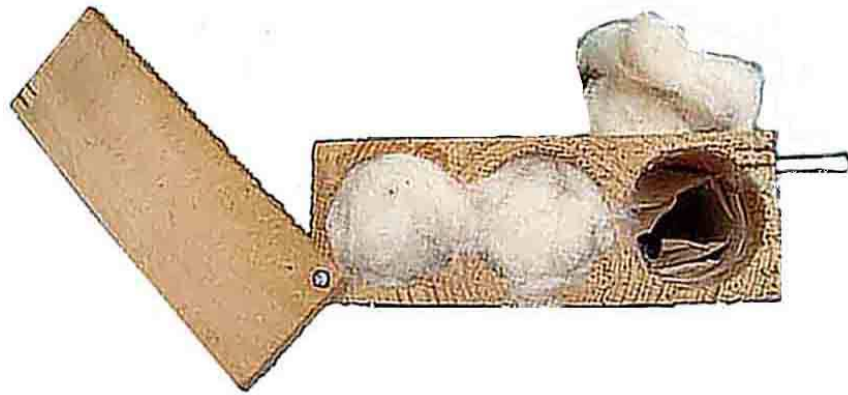
Toutefois, au cas où des boîtes d'échantillons de «sérum» seraient présentées closes, même hermétiquement, il y aurait lieu de leur donner cours sans retard, en raison de l'importance qui s'attache à la rapide transmission de cette substance. Mais alors les agents devraient inviter les expéditeurs à désigner, sur la suscription, la nature de leurs envois, par les mots : «Sérum antidiphtérique», et donner aux déposants toutes indications utiles pour l'avenir.

Le Directeur général des Postes et des Télégraphes,

J. DE SELVES.



Ce petit paquet contient trois échantillons de sérum inclus dans une boîte en carton entourée d'un croisé de ficelles et affranchi avec un timbre à 20 c au type Semeuse lignée, pour un envoi au tarif échantillons de 150 à 200 g (5 c par 50 g), au tarif de janvier 1885 (BM n° 1 de janvier 1885, page 9).



© Dominique Hardy & Académie de philatélie 2013 ©